



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 mars 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
55	57

Date de convocation

27 février 2026

Finances – Marché n°2026-7-A – Accord-cadre à bons de commande fourniture et livraison de chaussures, de vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) – 4 lots

**N° de la délibération
2026-163**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le cinq mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Gilbert LA RUSSA, Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Gérard ROBERTON, Mme Emmanuelle ROCHE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Bruno SENECLAUZE (représenté par sa suppléante Mme Emmanuelle ROCHE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle MARION, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2123-1, R2131-12, L2422-1 et L2422-2 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'ARCHE Agglo se doit de doter ses agents de vêtements de travail, de chaussures de travail et de sécurité, et d'équipements de protection individuelle de bonne qualité, répondant à la réglementation en vigueur afin de garantir leur confort et sécurité ;

Considérant que le marché précédent arrive à échéance, il convient de lancer une nouvelle consultation qui a objet :

- la fourniture et la livraison de vêtements de travail (hors haute visibilité)
- la fourniture et la livraison de vêtements de travail de haute visibilité
- la fourniture et la livraison de chaussures de travail et de sécurité
- la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle (EPI)

Considérant qu'une démarche de concertation a été mise en œuvre avec l'ensemble des services pour définir au mieux les besoins et les qualités techniques attendues des articles prévus au marché ;

Il convient de lancer une procédure adaptée avec une décomposition en lots séparés en application de l'article L.2113-11 du code de la commande publique :

Il est proposé de prévoir un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire exécuté au moyen de bons de commande avec un minimum et un maximum en valeur et ce en application des articles R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Lots	Montant Minimum € HT SUR 2 ANS	Montant Maximum € HT SUR 2 ANS
Lot 1 : Vêtements de travail hors HV	15 000 € HT	43 000 € HT
Lot 2 : Vêtements de travail HV	5 000 € HT	20 000 € HT
Lot 3 : Chaussures	5 000 € HT	27 000 € HT
Lot 4 : EPI	4 000 € HT	15 000 € HT
Total	29 000 € HT	105 000 € HT

Soit un montant maximal de l'accord-cadre de 210 000 € HT sur la durée totale de 4 ans.

Il est proposé de conclure le marché pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois 2 ans et selon les critères de jugement des offres suivants :

- 60 points pour la valeur technique
- 30 points pour le prix
- 10 points pour le développement durable

Considérant l'avis favorable du bureau du 18 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- **AUTORISE** Le Président à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée et selon l'allotissement défini ci-dessus en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum en valeur relatif à la fourniture et livraison de vêtements de travail.
- **AUTORISE** Le Président à attribuer et signer les marchés correspondants ainsi que les avenants nécessaires à leurs exécutions ainsi que tout document afférent à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, dans le cas où la procédure adaptée est déclarée infructueuse, à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables ou par la voie d'une nouvelle procédure adaptée aux conditions prévues dans le Code de la Commande Publique, selon la décision de l'acheteur,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Tous les membres présents ont signé au registre.
 Pour extrait certifié conforme,
 Mercurol-Veaunes, le 5 mars 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
 Date de signature : 06/03/2026
 Qualité : Le président ArcheAgglo